



Au cours de la séparation des déchets, les valoristes mettent de côté tout ce qui n'est pas conforme et constitue "les refus de tri". Parmi ces refus de tri, on trouve souvent des déchets courants mal orientés mais on découvre aussi parfois des objets dangereux, coupants, tranchants, piquants et même des "ONI", objets non identifiés (pour ne pas dire honnis...) ! Par exemple, des animaux morts !!!

Au-delà de l'aspect désagréable, sale ou nauséabond de ces déchets, c'est un réel manque de respect pour les personnes qui trient.

Malgré les protections vestimentaires, et les dispositifs de sécurité, ce métier comporte des risques non négligeables de coupures ou d'infections par la présence d'objets en verre cassé, en métal acéré ou encore de seringues. C'est pourquoi, **IL EST PRIMORDIAL DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI !**

Par ailleurs, la rapidité du tapis de tri – malgré les phases successives de triage – ne permet pas certaines opérations manuelles. Vous pouvez, chez vous, faciliter le travail des valoristes et éviter les refus de tri en **SÉPARANT** par exemple **LES OBJETS EMBOÎTÉS**, ou **EN NE "TASSANT" PAS DE DÉCHETS RECYCLABLES DANS DES CONTENANTS VIDES**.

En tout état de cause, reportez-vous à l'encart central de ce document et **en cas de doute déposez vos déchets dans le bac à ordures ménagères ou appelez nos ambassadeurs du tri au 03 84 78 28 61.**

### RESPECTONS LES VALORISTES !

**Ne mettons pas n'importe quoi dans nos bacs de tri !  
Ne jetons pas d'objets tranchants ou piquants, ni de matières souillées dans nos bacs.**



**TOUS LES MÉDICAMENTS, DÉCHETS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES SONT À RAPORTER À LA PHARMACIE**

# QUIZ • récapitulons...

Parmi les déchets suivants, lesquels sont autorisés et lesquels sont refusés dans votre bac de tri ?

 <b>1</b> <b>PETITS POTS DE FLEURS PROVISOIRES EN PLASTIQUE</b>	 <b>2</b> <b>POTS DE FLEURS OU CACHE-POT EN PLASTIQUE</b>	 <b>3</b> <b>SUREMBALLAGES PLASTIQUE DES REVUES, PROSPECTUS, ETC.</b>
 <b>4</b> <b>VAISSSELLE JETABLE ET SERVIETTES EN PAPIER</b>	 <b>5</b> <b>POT DE CANCOILLOTTE</b>	 <b>6</b> <b>SAC DE NOURRITURE POUR ANIMAUX</b>
 <b>7</b> <b>POT DE YAOURT</b>	 <b>8</b> <b>FILM ÉTIRABLE</b>	 <b>9</b> <b>JOUET EN PLASTIQUE</b>
 <b>10</b> <b>BOUTEILLE D'HUILE</b>	 <b>11</b> <b>BOUTEILLES EN VERRE</b>	 <b>12</b> <b>BOÎTE DE SARDINES</b>

*Réponses : 1 • Pots de fleurs provisoires en plastique : autorisés - 2 • Pots de fleurs ou cache-pots en plastique : refusés - 3 • Suremballages des revues, journaux : autorisés mais séparés des revues ou papiers qu'ils entourent - 4 • Vaisselle jetable et serviettes en papier : refusés - 5 • Pot de cancoillotte : autorisés si bien nettoyé et sec - 6 • Sac de nourriture pour animaux : autorisé - 7 • Pot de yaourt : autorisé si bien vidé et sec - 8 • Film étirable : refusé - 9 • Jouet en plastique : refusé (de même que tout objet en plastique qui n'est pas un emballage) - 10 • Bouteille d'huile : autorisée si bien vidée et sèche - 11 • Bouteilles en verre : refusés - 12 • Boîte de sardines : autorisée si propre et sèche.*

## Le tri et ses nouvelles consignes

En 2011, nous avons mis en place la collecte sélective au porte-à-porte et la redevance incitative avec la mise à disposition de bacs pucés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, c'est la collecte en alternance (tri / ordures ménagères) qui vous est proposée. Aujourd'hui, nous vous sollicitons à nouveau pour des consignes de tri élargies.

### De quoi s'agit-il ?

D'une expérimentation nationale, initiée par Eco-Emballages, pour étendre les consignes de tri à de nouvelles matières. Le SICTOM du Val de Saône s'est porté candidat avec 60 autres collectivités de l'hexagone pour mettre en place cette expérimentation. L'objectif de cette campagne, initiée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 (et qui prendra fin en décembre 2013), est de susciter de nouvelles filières pour les produits recyclables et d'étendre la pratique sur tout le territoire national.

Le SICTOM, seul secteur dans lequel cette expérience est actuellement mise en place, vous donne les outils et les informations nécessaires pour **TRIER PLUS ET TRIER MIEUX LA PLUPART DES EMBALLAGES DU QUOTIDIEN** et vous indique le bac approprié pour chaque produit.

Le document que vous avez entre les mains va vous permettre de vous familiariser avec ces nouvelles consignes.



**EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS CONSEILLONS DE DÉPOSER VOTRE DÉCHET DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES.**

### Pourquoi ?

Parce que, lorsque votre tri arrive au centre de valorisation des déchets, s'il n'est pas recyclable ou s'il est sale, il est détourné de la chaîne de tri, isolé comme refus de tri et destiné à l'incinération avec les conséquences financières que nous connaissons...

Votre bac de tri peut d'ailleurs être refusé, dès la collecte, si les rippeurs constatent des anomalies. Toutes les autres formules de tri à votre disposition sont rappelées également dans ce document : déchetteries et ressourceries, points d'apport volontaire pour le verre, etc.

**DE VOTRE GESTE DE TRI ÉCO-CITOYEN DÉPEND, D'UNE PART, LA VALORISATION DE CES DÉCHETS, ET D'AUTRE PART LE MONTANT DU REVERSEMENT DE LA SOCIÉTÉ ECO-EMBALLAGES À LA COLLECTIVITÉ POUR SOUTENIR LE TRI ET LE RECYCLAGE.**



**ECO EMBALLAGES**

tél. 0800 133 133  
**TRI INFO SERVICE**



## Profession valoriste : des hommes et des femmes au service du tri

Lorsque votre tri est collecté, il est acheminé au centre de tri de Noidans-le-Ferroux. Là, des hommes et des femmes, appelés "VALORISTES" **SÉPARENT MANUELLEMENT LES DÉCHETS** contenus dans votre bac. Ce tri, par type de matériau, permet de répartir les déchets dans les filières de recyclage.

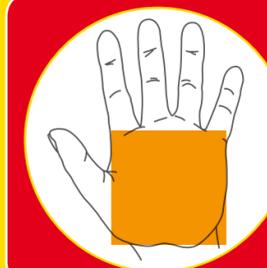
CENTRE DE TRI DE NOIDANS-LE-FERROUX



TRANSPORT DU TRI COLLECTÉ



SÉPARATION DES MATIÈRES PAR LES VALORISTES



### LA DIMENSION DES DÉCHETS, ÇA COMPTE AUSSI !

**LES DÉCHETS SANS VOLUME ET DE PETITE TAILLE NE SONT PAS VALORISABLES** comme, par exemple, les opercules des pots de yaourt ou les papiers passés au destructeur de documents.

**Ne déposez dans votre bac de tri que les déchets recyclables supérieurs à la taille de la paume de la main.**

Le SYTEVOM ouvre ses portes au public le samedi 23 juin 2012.  
**Venez découvrir le devenir de vos déchets !**

# Consignes de tri : du NOUVEAU dans votre bac .....

## 3 mots-clés pour bien trier : EMBALLAGES, TEMPORAIRES, PROPRES

3 keywords to sort though : PACKAGING, TEMPORARY, CLEAN • 3 Stichworte, um doch zu sortieren : VERPACKUNG, NUR VORÜBERGEHEND, SAUBER • 3 trefwoorden om te sorteren wel : VERPAKKING, TIJDELIJK, SCHOON



EMBALLAGES PLASTIQUES ET BARQUETTES ALIMENTAIRES (PLASTIQUE, ALUMINIUM, POLYSTYRÈNE)

**PROPRES ET SECS**



SACHETS D'EMBALLAGES



FONTAINE À VIN (BAG IN BOX)  
LE CARTON ET LA POCHE PLASTIQUE DOIVENT ÊTRE SÉPARÉS



SUREMBALLAGES, CARTONNETTES ET BOÎTES EN CARTON



**PAS D'EMBALLAGES SOUILLÉS EN CARTON**



**LES GROS CARTONS DOIVENT ÊTRE APPLATIS ET DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE**



BOUTEILLES, FLACONS ET CUBITAINERS EN PLASTIQUE

**PROPRES ET SECS**



**PAS DE VAISSELLE JETABLE, SERVIETTES EN PAPIER ET DE BOÎTES EN PLASTIQUE**



BLISTERS

**LE CARTON ET LE PLASTIQUE DOIVENT ÊTRE SÉPARÉS**



FILETS PLASTIQUES (POMMES DE TERRE, AGRUMES)



ÉCORECHARGES ET TUBE DE DENTIFRICE



SACS EN PLASTIQUE ET SUREMBALLAGES DE BOUTEILLES ET DE CANETTES



PETITS RENFORTS D'EMBALLAGES EN POLYSTYRÈNE ET PLASTIQUE À BULLES

**LES GROS MORCEAUX DE POLYSTYRÈNE DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE**



PAPIERS (JOURNAUX, REVUES, COURRIERS, PROSPECTUS,...)

**LES SUREMBALLAGES PLASTIQUES DOIVENT ÊTRE SÉPARÉS DES PAPIERS**



EMBALLAGES MÉTALLIQUES (CONSERVES, CANETTES, AÉROSOLS, BOÎTES DE THÉ)

**PROPRES ET SECS**



**LES FÛTS DE BIÈRE EN MÉTAL DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE**



POTS ALIMENTAIRES EN PLASTIQUE (YAOURT, CRÈME, FROMAGE BLANC,...)

**PROPRES, SECS ET SANS OPERCULES**



PETITS POTS DE FLEURS PROVISOIRES EN PLASTIQUE

**LES AUTRES POTS DE FLEURS ET CACHE-POTS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHETTERIE**



BOÎTES D'ŒUFS (PLASTIQUE, POLYSTYRÈNE ET CARTON)



SACS CONGÉLATION



ÉTUIS DE PAIN



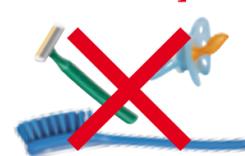
BRIQUES ALIMENTAIRES

**PROPRES ET SÈCHES**

**Ces déchets ne sont pas acceptés dans votre bac de tri !**



TEXTILES



OBJETS EN PLASTIQUE



FILM ÉTIRABLE, ESSUIE-TOUT



COUCHES-CULOTTES



CASSETTES VHS, CD ET DVD, BOÎTIERS DE CD ET DVD